

W. Stolper. « Une “vision dure” de l’histoire achéménide (note critique) », *Annales*, 54^e année n° 5, (sept-oct. 1999), pp. 1109-1126.

Rémy Boucharlat



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/abstractairanica/36381>

DOI : [10.4000/abstractairanica.36381](https://doi.org/10.4000/abstractairanica.36381)

ISSN : 1961-960X

Éditeur :

CNRS (UMR 7528 Mondes iraniens et indiens), Éditions de l'IFRI

Édition imprimée

Date de publication : 15 mai 2001

ISSN : 0240-8910

Référence électronique

Rémy Boucharlat, « W. Stolper. « Une “vision dure” de l’histoire achéménide (note critique) », *Annales*, 54^e année n° 5, (sept-oct. 1999), pp. 1109-1126. », *Abstracta Iranica* [En ligne], Volume 22 | 2001, document 166, mis en ligne le 15 février 2010, consulté le 31 août 2023. URL : <http://journals.openedition.org/abstractairanica/36381> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/abstractairanica.36381>

Ce document a été généré automatiquement le 31 août 2023.

Tous droits réservés

W. Stolper. « Une “vision dure” de l’histoire achéménide (note critique) », *Annales*, 54^e année n° 5, (sept-oct. 1999), pp. 1109-1126.

Rémy Boucharlat

- 1 Revue critique de P. Briant, *Histoire de l’Empire perse. De Cyrus à Alexandre*. L’A. relève quelques unes des vues novatrices de l’ouvrage et semble être d’accord sur l’ensemble. Par exemple, il note que P.B. s’inscrit clairement dans une « vision dure » de l’Empire. Ce n’est pas une organisation lâche dans laquelle les peuples assujettis continuent de vivre selon leurs traditions, mais bien un État dans lequel les rois 𐎠 Cyrus inclus 𐎠 ont établi des règles administratives et organisé l’exploitation économique ; les traditions locales s’en trouveront transformées deux siècles plus tard. Les sources textuelles occidentales d’un côté, un corpus fini, et orientales de l’autre, de plus en plus nombreuses, ne s’opposent pas entre elles mais informent dans des champs différents : les premières sur l’histoire événementielle et sur le fonctionnement de la royauté, au sommet, les secondes sur les rapports entre les représentants du roi et les classes locales dominées ; toutefois, l’A. se demande si toute extrapolation est possible à partir de corpus araméens, babyloniens, etc. pour des régions qui seraient dépourvues des mêmes types de documents. La même livraison de la revue publie un commentaire de P.B. à ce texte (cf. n° 117).

INDEX

Thèmes : 3.2.2. Pré-Achéménides et Achéménides

AUTEURS

RÉMY BOUCHARLAT

CNRS - Lyon